



LIBRES ÉCHANGES

JEAN-PIERRE ROBIN

Les leçons fiscales de « Maître Ecalte », l'expert des comptes publics qui a l'oreille de Bercy

Que faire pour combler le déficit de nos finances publiques dont le dérapage « imprévu » en 2023 a mis le pays en émoi? Bruno Le Maire, en tant que ministre des Finances, se pose la question, comme tout le microcosme des parlementaires, les économistes et les plumitifs des médias qui s'intéressent professionnellement à ce dossier réputé aride. Dans ce cas, le réflexe le plus naturel pour y voir clair est d'interroger François Ecalte, 65 ans, qui vient de prendre sa retraite de la Cour des comptes, dont il était conseiller maître, et qui est bien connu du grand public par son site Fipeco, où il distille une science inégalée.

Le ministre des Finances l'a donc fait venir à Bercy, vendredi 15 mars en fin d'après-midi, pour un tête-à-tête. Le rendez-vous était inscrit à l'agenda officiel, comme si Le Maire avait voulu se prévaloir de la légitimité exceptionnelle de « Maître Ecalte ». C'est ainsi qu'on l'appelle parfois, en référence à Maître Eckhart, le grand théologien et philosophe allemand du XIV^e siècle « à qui Dieu n'a jamais rien caché », selon ses contemporains. De même, les finances publiques n'ont aucun secret pour « Maître Ecalte ». Ses confrères sont les premiers à le reconnaître, démentant l'adage « La confraternité, cette haine vigilante ».

L'éloge de François Ecalte prononcé le 6 février lors d'une audience solennelle de la Cour des comptes a souligné son rôle « d'influenceur sur les réseaux sociaux (sic) », énumérant les marques de sa notoriété : « Avec plus de 160 citations dans la presse depuis le début de l'année 2023, 13.500 abonnés à son site, soit l'équivalent de près de 15 % des abonnés de la Cour à lui seul, il est pour notre maison un partenaire, mais aussi un challenger. » L'hommage fait en outre allusion au rôle décisif qui a été le sien en 1998 lors de la préparation à l'euro, quand François Ecalte, ingénieur de l'École centrale, passé par l'ENA (promotion Louise Michel 1982), travaillait à la Direction de la prévision (DP) de Bercy : « Il est un des rares experts en "comptabilité nationale", compétence précieuse au moment de tirer les conséquences des stipulations du traité de Maastricht pour nos finances publiques », note la Cour. Voilà qui paraît sibyllin, mais il faut comprendre que, sans lui, la France n'aurait jamais pu se qualifier pour l'euro au 1^{er} janvier 1999 et que la monnaie européenne n'aurait pas vu le jour à cette date. Rien que ça!

L'histoire mérite d'être rappelée, car son héros, dont la forfanterie n'est pas le fort, ne s'en vante jamais. Seuls ses collègues de la DP et de l'Insee en connaissent le fin mot, comme le raconte l'un d'entre eux : « A priori, la France ne satisfaisait pas aux critères de Maastricht, car son déficit était à 3,5 % du PIB, et non à 3 %. France

Télécom (devenu aujourd'hui Orange) était en instance de privatisation et devait verser une "soutte" de 37,7 milliards de francs à l'Etat pour qu'il prenne en charge les retraites des fonctionnaires de l'institution. Miraculeusement, l'Insee et Eurostat sont convenus, en se fondant sur les analyses d'Ecalte, que cette soutte soit comptabilisée comme un don et non en contrepartie d'une dette. Cela nous a permis de remplir la condition des 3 % de déficit. »

Un pur technocrate

L'auteur de cette trouvaille comptable de génie a très vite été récompensé en étant nommé dès 1999 conseiller référendaire à la Cour des comptes. Il demandera ultérieurement sa mise en disponibilité pour créer en 2016 le site Fipeco. Car ce technocrate, dans le meilleur sens du terme de technicien au savoir encyclopédique, a la passion d'expliquer et de dire les choses « clairement et distinctement » (leitmotiv de Descartes). Et loin de toute idéologie, ce qui est rarissime dans un pays où les discussions fiscales sont écartelées entre le poujadisme crasse des uns et la passion inextinguible des autres pour la redistribution par l'impôt, avec la démagogie pour dénominateur commun : « Nos compatriotes ne semblent pas faire le rapport entre les dépenses publiques et les impôts », aime-t-il à dire sobrement.

Pour ce faire et grâce au numérique, son site Fipeco met à la disposition de tout public une centaine de fiches sans cesse remises à jour. Elles constituent une véritable encyclopédie des finances publiques. Tous les aspects de la fiscalité et des dépenses de l'Etat, de la Sécurité sociale et des collectivités sont balayés. Un véritable ChatGPT ayant réponse à

tout, la réflexion en plus : ce que coûte chaque année la SNCF au contribuable, les subventions aux agriculteurs, la soutenabilité de la dette, la remise en cause ou pas du statut des fonctionnaires, la politique du logement, etc. Les conseillers techniques de Bercy et des autres cabinets ministériels en font leur miel : « Quand on cale, on a Ecalte », avouent-ils, compensant ainsi leur jeunisme par la hauteur de vue de l'expert (expertus, « celui qui a l'expérience »).

Les ministres aussi s'inspirent de ses préoccupations. Bien avant que Gabriel Attal, alors ministre délégué des Comptes publics, lance au printemps 2023 un site d'information, En avoir pour mes impôts, Fipeco avait établi un relevé annuel, « À quoi l'argent public a servi » (sur 1 000 euros, 563 sont allés à la protection sociale, 90 à l'enseignement, 30 à la sécurité intérieure et à la justice...). Ce sont les chiffres de l'Insee, accessibles à tous. Son talent est de les appréhender et de faire des rapprochements, la définition même de l'intelligence (discerner, choisir, établir des liens), pour ensuite se poser les bonnes questions en toute connaissance de cause.

Voici ses trois principales suggestions de l'heure, très médiatisées. D'abord, les retraites : « 1 point de sous-indexation sur le régime de base aurait permis d'économiser 2,7 milliards d'euros ». Ensuite, « réduire les niches fiscales, qui vont à l'encontre d'une fiscalité optimale (préférer les impôts à taux faible sur une assiette large) ». Enfin, « il faudrait mettre en place un "bouclier sanitaire" garantissant à chaque ménage que son reste à charge de l'année ne dépassera pas un pourcentage raisonnable de son revenu annuel. » Gouverner, c'est choisir. ■



Selon François Ecalte, « nos compatriotes ne semblent pas faire le rapport entre les dépenses publiques et les impôts ». J.L. EN DE ROSA/AFP

